

hâter l'arrivée des secours, s'ils étaient prêts, les préparer s'ils ne l'étaient pas, et porter plus efficacement ses plaintes à la cour.

Le P. Lalemant laissa le P. Massé à la tête de la mission. « Il accommoda ses frères le mieux qu'il put, dit Champlain, achetant dix barriques de biscuit du magasin au prix des sauvages, c'est-à-dire sept castors par barrique, à un écu comptant par castor. Il payait ainsi chèrement ce que la nécessité demandait. »

Dans ces extrémités, le P. de Brébeuf avait reçu l'ordre de quitter les Hurons et de descendre à Québec. Ce fut un coup bien dur au cœur de l'apôtre. Il fallait abandonner son œuvre encore aux fondements ! Qu'allaient devenir ses deux années de souffrances et de travaux ? Il fallait s'arracher à ses sauvages devenus sa famille d'adoption, qu'il aimait comme saint Paul aimait les premiers chrétiens, et dont il était au fond plus aimé qu'il ne pensait. Son cœur se fendit en entendant leurs reproches et leurs adieux touchants. « Eh quoi ! Echon (nom huron du P. de Brébeuf), tu nous abandonnes ! Depuis deux ans tu vis avec nous pour apprendre notre langue et nous apprendre à connaître le Maître de la vie. Déjà tu parles comme nous, mais nous ne savons pas encore adorer et prier Dieu comme toi, et tu nous laisses ! Si nous ne connaissons pas le Dieu que tu sers, nous t'appellerons à témoin que ce n'est pas notre faute, mais la tienne puisque tu nous quittes. »

Le P. de Brébeuf ne pouvait répondre que par des larmes à ces touchants témoignages d'affection, et son cœur était brisé par la douleur ; il se consolait pourtant dans l'espérance de revoir un jour ce théâtre de ses premiers combats, et il rassura les sauvages eux-mêmes par l'espérance de son retour. D'autres épreuves plus poignantes encore attendaient le serviteur de Dieu à son retour à Québec. Il venait partager les dernières souffrances de la colonie et assister à sa ruine.

Le P. Lalemant était parti du Canada le 2 septembre 1627, et à son arrivée en France, il fut agréablement surpris de voir le mouvement de réforme qui commençait à s'opérer dans les affaires de la colonie. Les plaintes si souvent formulées contre l'administration des marchands, avaient enfin trouvé de l'écho auprès du gouvernement. Le Cardinal de Richelieu, alors à l'apogée de sa puissance, avait résolu d'y porter remède. Il obtint sans peine que le pieux vice-roi, le duc de Ventadour, renonçât à ses droits dans l'intérêt de la colonie.

Le Cardinal forma une administration sur un plan tout nouveau.